

Le nombre de chômeurs EN FORMATION EXPLOSE

▶ Les dispenses pour formation professionnelle délivrées par l'Onem ont bondi de 40 % en 10 ans

▶ Toutes les études le prouvent: plus on a de diplômes, plus la recherche de travail est aisée. Les demandeurs d'emploi l'ont d'ailleurs bien compris. Selon l'Onem, 45.038 d'entre eux ont bénéficié d'une dispense pour formation professionnelle en 2014. Cela représente une augmentation de 41,6 % en à peine 10 ans. Certains centres se retrouvent d'ailleurs submergés par les demandes.

Principale responsable de cette explosion, la mise en

place en 2004 du contrôle de disponibilité des chômeurs. *"Avant, les demandeurs d'emploi ne devaient pas vraiment rendre de comptes quant à leur recherche active d'emploi. Mais aujourd'hui, la donne est différente. Bon nombre d'entre eux se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas assez armés pour réussir à s'insérer avec succès dans le monde du travail. Ils ont donc décidé de prendre les devants et de rajouter des cordes à*

leur arc", explique Faten Wehbe, de l'Onem.

MAIS ATTENTION, LES dispenses ne sont pas accordées automatiquement aux chômeurs qui auraient décidé de retourner sur les bancs de l'école. *"Il est essentiel que la formation puisse déboucher sur quelque chose. Nous accordons toujours des dispenses pour celles qui concernent*

les métiers en pénurie. Pour les autres, un conseil doit analyser la situation avant de prendre une décision", poursuit M^{me} Wehbe.

Le taux d'insertion de ces demandeurs d'emploi est très élevé après formation.

Aider les demandeurs d'emploi à faire le bon choix, c'est le rôle du Forem en Wallonie et de Bruxelles Formation dans la capitale. Les deux agences les dirigent en priorité vers les formations qui offrent les meilleurs taux d'insertion en entreprise. La plupart mènent vers des métiers considérés comme en pénurie par l'Onem.

PARMI LES FORMATIONS les plus demandées, on retrouve en première place l'apprentissage des langues (néerlandais et anglais). Suivent ensuite les études en informatique et en secrétariat. Les secteurs du transport et de la construction sont eux

aussi très prisés.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la méthode porte ses fruits. *"70 % de ceux qui ont suivi une formation chez nous trouvent du travail dans les 12 mois. Ce taux d'insertion grimpe même à 78 % chez les jeunes"*, se félicite Sandrine Mary, de Bruxelles Formation.

L'année dernière, il y avait 83.000 postes à pourvoir en Belgique. Le patronat pointe un véritable problème d'orientation du côté des jeunes.

Romain Demoustier

Les jeunes veulent trouver rapidement un emploi

Les 18-24 ans peuvent aussi bénéficier des formations dispensées par les agences pour l'emploi. Dans la capitale, ils se tournent tout particulièrement vers les métiers de la vente ainsi que ceux du gardiennage.

"Une bonne partie des jeunes qui viennent chez nous est en décrochage scolaire et en rupture totale avec le monde scolaire. Alors, si nous leur proposons des formations qui durent plusieurs mois, cela peut leur faire peur. Ils préfèrent donc opter pour des solutions plus courtes qui leur permettent d'acquérir assez de connaissances en 3 ou 4 mois", indique Sandrine Mary, de Bruxelles Formation. *"Il faut aussi les rassurer en leur expliquant que les formations qu'ils vont suivre vont être très proches de la réalité pratique du travail"*, ajoute-t-elle.

À Bruxelles, la moitié des chercheurs d'emploi ont maximum leur certificat d'études secondaires supérieures. Un tiers n'a pas le CESS.

R. D.



▶ Le secteur de la construction attire chaque fois plus de postulants. © PHOTO NEWS

140 MILLIONS € D'ALLOCATIONS CHÔMAGE INDUES

▶ L'augmentation des contrôles et un meilleur ciblage à l'origine de la hausse des montants

▶ Le montant des nouvelles créances d'allocations indûment versées qui passent en recouvrement a fortement augmenté en 2013 et 2014, constate l'Onem dans son rapport d'activité annuel.

Cette augmentation est due principalement au *"meilleur ciblage"* et à *"l'augmentation des contrôles des entreprises titresservices"*, souligne ce rapport. Elle s'explique également par le *"renforcement du contrôle des si-*

tuations domiciliaires et familiales", par le biais d'un *"croisement plus systématique du fichier des débiteurs et du registre national des personnes physiques"* et de *"contrôles mieux ciblés"*.

L'ONEM DÉTECTAIT 93 millions d'euros d'allocations indues en 2011, un montant qui ne cesse d'augmenter depuis pour atteindre près de 140 millions

d'euros en 2014. Sur ces 140 millions d'euros, l'Onem en a récupéré la moitié alors que 32,5 millions d'euros ont été transmis à l'administration du recouvrement non fiscal.

Depuis 2011, l'administration du recouvrement non fiscal parvient de son côté à enregistrer de meilleurs résultats. Elle se sert ainsi directement lorsque l'État perçoit une dette fis-

cale auprès d'un débiteur de l'Onem, grâce à l'intégration de ses créances dans la balance fiscale gérée par le SPF Finances au niveau de chaque contribuable.

L'administration du recouvrement non fiscal a ainsi récupéré annuellement plus de 4 millions d'euros en 2013 et en 2014 alors qu'elle ne récupérait que 3,4 millions d'euros en 2011. Il n'en demeure pas moins qu'il reste à l'Onem à récupérer 290 millions d'euros cumulés en 2014.